

DÉCISION DE LA FORMATION REGULATION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU RUGBY FRANÇAIS

PARIS, LE 20 MAI 2022 – La SASP Union Sportive Montalbanaise a été entendue ce mercredi 18 mai par la formation Régulation du Conseil de discipline du rugby français (ex « Conseil Supérieur de la DNACG »). Après analyse des pièces du dossier, du rapport d’instruction et des arguments présentés par le club, la formation Régulation du Conseil de discipline du rugby français a prononcé la décision suivante à l’encontre de la SASP Union Sportive Montalbanaise :

- un retrait de 5 points fermes au classement du championnat professionnel de PRO D2 de la saison 2022/2023.

Cette sanction a été prononcée notamment en raison d’une « incohérence et/ ou invraisemblance du budget initial et/ ou actualisé », et du « non-respect des dispositions réglementaires et décisions de la CCCP ».

La SASP Union Sportive Montalbanaise disposera d’un délai de 7 jours pour faire appel de cette décision auprès de la formation Régulation de la Commission fédérale d’appel, à compter de la date de notification de la décision.

CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51